# Cas conceptuel relatif aux projets numériques

Le Bureau du dirigeant principal de l’information (BDPI) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada (SCT) met en œuvre de nouvelles mesures afin d’améliorer les résultats des projets numériques dans l’ensemble du gouvernement du Canada. Ces mesures renferment une exigence prévue dans les [Procédures obligatoires pour les cas conceptuels relatifs aux projets numériques](https://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=32578)selon laquelle les ministères doivent préparer un cas conceptuel à l’appui du lancement possible d’un projet numérique afin de régler un problème opérationnel ou de profiter de la possibilité d’améliorer les résultats du programme.

Un cas conceptuel est un examen du problème ou de la possibilité; il comprend une description de l’état futur conceptuel ainsi qu’un ou plusieurs résultats opérationnels souhaités. Par conséquent, le cas conceptuel présente les renseignements clés sur lesquels un projet éventuel sera fondé. Le cas conceptuel doit être terminé avant d’entreprendre l’analyse de rentabilisation. Au moment de terminer le cas conceptuel, les ministères doivent tenir compte de la façon dont elle s’harmonise avec l’orientation stratégique globale du gouvernement du Canada, ainsi qu’avec le plan d’investissement ministériel et le plan ministériel sur les technologies numériques ou de l’information. Les cas conceptuels doivent être approuvés par le propriétaire fonctionnel (niveau du sous-ministre adjoint et niveaux supérieurs) avant leur présentation au SCT par l’entremise de l’analyste du secteur des programmes, ainsi qu’envoyés à la boîte de courriel [itprod-despti@tbs-sct.gc.ca](mailto:itprod-despti@tbs-sct.gc.ca), à l’aide du modèle fourni dans le présent document.

Une fois présentés, le BDPI du SCT examinera tous les cas conceptuels, les approuvera et fera part de ses commentaires au Ministère. Ces commentaires, ces conseils et/ou cette orientation peuvent être intégrés aux activités futures du projet au fur et à mesure de sa progression. Le cas conceptuel fournit également un signal hâtif au SCT en ce qui concerne les projets numériques éventuels; par le fait même, elle ouvre la porte à la participation précoce avant d’investir considérablement dans la définition du projet et avant d’établir un parcours de projet.

Pour toute question ou préoccupation concernant l’élaboration du cas conceptuel, veuillez envoyer un courriel à [itprod‑despti@tbs-sct.gc.ca](mailto:itproddespti@tbs-sct.gc.ca) pour obtenir de plus amples renseignements.

|  |  |
| --- | --- |
| **Initiative propose :** | Insérez votre texte. |
| **Ministère :** | Insérez votre texte. |
| **Propriétaire fonctionnel sous-ministre adjoint :** | Insérez votre texte. |
| **Date :** | Insérez votre texte. |
| **Signature :** |  |

| Énoncé du problème ou de la possibilité |
| --- |
| Fournir un énoncé succinct du problème (idéalement une seule phrase) qui décrit le problème opérationnel, les principaux intervenants concernés et la raison pour laquelle c’est important.  Exemple : Le ministère XYZ n’a pas la capacité de gérer le parcours de bout en bout des citoyens canadiens, ce qui fait en sorte que le service est inférieur de 20 % à la norme et que les dossiers sont perdus. |

| État ou contexte actuel |
| --- |
| Préciser le contexte dans lequel le problème survient et fournir des données objectives, comme des IRC ou des mesures, qui démontrent l’ampleur du problème. |

| Cause profonde |
| --- |
| Il est important de déterminer la cause profonde pour s’assurer que toute mesure prise plus tard pour régler le problème tiendra compte des causes du problème et qu’à l’avenir, elle ne sera pas assujettie aux mêmes circonstances. |

| Résultat opérationnel souhaité |
| --- |
| Un résultat opérationnel est le résultat des extrants et/ou des capacités fournis dans le cadre d’un projet ou d’un programme et utilisés dans les opérations quotidiennes.  Exemple : Le ministère XYZ recourt à une capacité complète de gestion de cas pour gérer les interactions avec les cinq segments de clients, tout en offrant des services à temps et avec exactitude dans 95 % des interactions, et en dépassant les normes de service relatives à la satisfaction de la clientèle. |

| État futur |
| --- |
| Décrire ce que le ou les ministères envisagent comme l’état futur en ce qui concerne les personnes, les processus, l’information et la technologie. |

| Prochaines étapes |
| --- |
| Fournir une liste générale des prochaines étapes prévues pour régler ce problème. |